
MÉRICI Collégial
Privé

**CN
DF**
COLLÉGIAL PRIVÉ

L'admission universitaire



2023-2024

Guide d'information

RÉALISATION

Jocelyne Bérubé, c.o.
Campus Notre-Dame-de-Foy

Nicole Dufour, c.o.
Mérici collégial privé

MISE À JOUR

Catherine Thibault, c.o.
Mérici collégial privé

Myriam Parent, stagiaire en orientation
Mérici collégial privé

Jonathan Marois, c.o. et API
Campus Notre-Dame-de-Foy

Mireille Paquin, c.o. et API
Campus Notre-Dame-de-Foy

Mise en garde : ce document a été mis à jour en novembre 2023. Il est important de consulter les sites internet des universités pour vérifier s'il y a changement.

Sources : les informations contenues dans les pages qui suivent sont tirées des sites internet des universités, du site internet du ministère de l'Éducation (<https://www.quebec.ca/education/universite/etudier/a-propos>) et du *Guide Choisir 2024 Université* (Septembre Éditeur).

En route vers l'université

L'enseignement universitaire est la deuxième formation non obligatoire, après les études collégiales. Au Québec, on compte 18 établissements universitaires, qui sont autonomes dans la conduite de leurs activités.

Si vous songez à entreprendre des études universitaires, ce guide a été conçu afin de vous aider à vous familiariser aux différentes étapes inhérentes au dépôt de vos demandes d'admission.

Bon succès dans vos démarches !

1ère étape : L'admission

C'est à cette étape que vous devez choisir vos programmes et vos universités. Être bien informé et bien préparé permet d'éviter quelques mauvaises surprises.

Il est important de comprendre :

- Le système universitaire ;
- Les conditions d'admission ;
- Les critères de sélection pour les programmes contingentés ;
- La manière de compléter les demandes d'admission ;
- La planification d'un plan B ;
- Les dates limites.

N'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller d'orientation au besoin.

Le système universitaire

Le système universitaire québécois comporte trois niveaux d'études :

PROGRAMMES DE 1ER CYCLE

Microprogramme : 6 à 18 crédits
Certificat ou mineure : 30 crédits
Diplôme ou majeure : 42 à 60 crédits
Baccalauréat : 90 à 120 crédits
Doctorat de premier cycle : 164 à 245 crédits



PROGRAMMES DE 2E CYCLE

Microprogramme : 6 à 18 crédits
Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) : 30 crédits
Maîtrise : 45 à 60 crédits



PROGRAMMES DE 3E CYCLE

Doctorat : 60 à 90 crédits

Habituellement, à l'université, il y a plus de temps à consacrer au travail personnel qu'aux cours. La majorité des cours ou des activités pédagogiques valent 3 crédits. Un crédit représente environ 45 heures de travail par session. Les heures de travail peuvent, par exemple, prendre la forme d'étude individuelle, de présence en classe ou en ligne, en laboratoire, en atelier ou en stage.

Le régime d'études (temps partiel, temps plein, etc.), la formule des cours (en classe, en ligne, hybride, etc.) et les sessions d'admission (automne, hiver, été) varient d'un programme et d'une université à l'autre. Ces informations peuvent être validées sur les sites internet des universités.

Études à temps plein : 12 crédits ou plus par trimestre.

Études temps partiel : moins de 12 crédits par trimestre.

Les programmes de 1^{er} cycle

Durée	Programme	Description
6 à 18 crédits Durée moyenne à temps complet : 1 session	Microprogramme (Programme court de perfectionnement)	Formation de courte durée qui porte sur un thème précis.
30 crédits Durée moyenne à temps complet : 1 an	Certificat (Parfois appelé mineure d'un baccalauréat)	Programme court dans un domaine particulier. Il peut être complémentaire à un diplôme universitaire ou servir de formation d'appoint pour un professionnel.
60 crédits Durée moyenne à temps complet : 2 ans	Diplôme (Parfois appelé majeure d'un baccalauréat)	Programme constituant la discipline ou le champ d'études principal d'un programme de baccalauréat avec majeure.
90 crédits à 120 crédits Durée moyenne à temps complet : 3 à 4 ans	Baccalauréat spécialisé ou disciplinaire (Honours, dans les universités anglophones)	Porte sur une même discipline ou même champ d'études (90 à 120 crédits). Note : Dans les universités anglophones, l'appellation "Honours" peut être un équivalent du baccalauréat spécialisé. L'excellence du dossier scolaire de 1 ^{re} année universitaire peut permettre l'accessibilité à ce programme.
	Baccalauréat avec concentration ou cheminement	Comporte des cours conduisant à des études plus poussées dans un même champ d'études (90 crédits). Par exemple : Un baccalauréat en administration des affaires – concentration en comptabilité
	Baccalauréat général, multidisciplinaire ou par cumul	Combine plusieurs formations courtes. Par exemple : 3 certificats, 3 mineures ou 1 majeure et 1 mineure
	Baccalauréat personnalisé, individualisé ou sur mesure	Est composée de cours choisis par l'étudiant (90 crédits).
	Baccalauréat bi disciplinaire	Est composée de 2 disciplines (au moins 42 crédits chacune).
	Baccalauréat intégré	Formation dans au moins deux domaines ou formation générale à l'intérieur d'un domaine (90 à 120 crédits).
164 à 265 crédits Durée moyenne à temps complet : 4 à 5 ans	Doctorat de 1^{er} cycle	Prépare à l'exercice d'une profession du domaine de la santé (ex : médecine, pharmacie, optométrie, chiropractie, etc.).

Les sources d'informations utiles

Consultez les sites Internet des universités pour obtenir des informations sur les programmes et l'admission.

Québec :

Université Laval :	www.ulaval.ca
Université de Sherbrooke	www.usherbrooke.ca
Université de Montréal	www.umontreal.ca
U.Q.A.M.	https://uqam.ca
U.Q.T.R.	www.uqtr.ca
U.Q.A.R.	www.uqar.ca
U.Q.A.C.	www.uqac.ca
U.Q.O.	https://uqo.ca/
U.Q.A.T.	www.uqat.ca
McGill	www.mcgill.ca
Polytechnique	www.polymtl.ca
Bishop's	www.ubishops.ca
Concordia	www.concordia.ca
E.T.S.	www.etsmtl.ca
H.E.C.	www.hec.ca
Télé-Université	www.telugu.ca

Ontario :

Ottawa :	www.uottawa.ca
York (Collège Glendon)	www.yorku.ca
Universités ontariennes	www.ouac.on.ca

Autres sites pertinents :

Association des collèges et universités de la francophonie canadienne : <http://www.acufc.ca/>
Universités Canada : www.univcan.ca
Bureau de coopération interuniversitaire : <http://www.bci-qc.ca/>

Note : Certaines universités ont différents campus, pouvant être localisés dans des régions différentes. Vérifiez ces informations sur les sites internet des universités.

Vous pouvez aussi consulter les sources suivantes :

- Répertoires de programmes des universités
- Représentants universitaires
- Événements des universités (ex : Portes ouvertes)
- Centre de documentation de votre collège
- Conseiller d'orientation de votre collège
- Site d'information scolaire REPÈRES, accessible sur Omnivox

Les conditions d'admission

1) Obtenir un diplôme d'études collégiales (DEC)

2) Avoir réussi les préalables demandés ou les exigences particulières du programme, s'il y a lieu

Notes :

Les conditions d'admission peuvent varier selon l'université et la catégorie de candidat.

Certaines facultés ou universités peuvent admettre conditionnellement des candidats pour lesquels un élément est manquant pour l'obtention du DEC.

POUR LES PROGRAMMES CONTINGENTÉS

Un programme contingenté signifie que le nombre de places est limité. Si un programme est contingenté, il est recommandé de faire :

- Le même choix de programme dans plusieurs universités ;
- Le choix d'un 2e programme où vos chances d'être admis sont meilleures ;
- Un choix de programme non contingenté ;
- Un choix d'une technique collégiale apparentée à vos choix de programmes universitaires.

Les demandes d'admission

Chaque université a un formulaire électronique qui lui est spécifique. Vous pouvez présenter une demande dans plusieurs universités et faire, de façon générale, plus d'un choix de programmes par université.

Le nombre de choix et la procédure d'analyse varient d'une université à l'autre (voir le tableau suivant cette section ainsi que les sites internet des universités pour plus de détails).

LES ÉTAPES DE LA DEMANDE D'ADMISSION EN LIGNE

- S'assurer de bien lire les consignes.
- Inscrire votre code permanent.
- Selon l'université, inscrire entre un ou plusieurs choix de programmes.
- Joindre les pièces justificatives demandées, s'il y a lieu.
En général, les pièces à joindre à la demande d'admission sont les suivantes :
 - Certificat de naissance ou carte de l'état civil. Les photocopies sont acceptées.
 - Bulletin d'études collégiales (relevé de notes)
 - Relevé des cours suivis actuellement ou à suivre durant l'été (photocopie de ton choix de cours, horaire ou autre)
- Payer les frais d'ouverture et d'analyse de dossier.

Note : Pour effectuer une demande d'admission dans une université ontarienne, consultez le Centre de demandes d'admission aux universités de l'Ontario : <https://www.ouac.on.ca/>

Le nombre de choix par demande et la procédure d'analyse

Universités	Nombre de choix	Analyse des choix
Bishop's	2	Le candidat peut soumettre une seule demande d'admission pour un programme d'études. Si le candidat a un deuxième choix, il doit informer le service de l'admission par courriel (admissions@ubishops.ca). Celui-ci sera analysé s'il y a un refus au premier.
Concordia	3	La demande d'admission peut comporter jusqu'à trois choix. Si le candidat n'est pas admis au premier choix, le prochain sera analysé. Les trois choix seront analysés dans l'ordre indiqué.
École de technologie supérieure	1*	Aucun contingentement, donc pas nécessaire de déposer plusieurs demandes. * Il est tout de même possible de déposer plusieurs demandes en déboursant les frais pour chaque dépôt.
HEC Montréal	1	Le seul choix à faire au moment de la demande d'admission est le cheminement (français, bilingue, trilingue ou Parcours Agir) pour le baccalauréat en administration des affaires (B.A.A.).
Université Laval	3	La demande d'admission en ligne permet d'indiquer un maximum de trois choix de programmes, dont au plus deux choix visant des programmes contingentés. Les choix seront analysés indépendamment les uns des autres; le candidat recevra une réponse pour chacun de ses choix.
McGill	2	Les deux choix feront l'objet d'une évaluation distincte et le candidat recevra une décision d'admission pour chacun d'eux. Une seconde demande d'admission peut être déposée avec deux autres programmes en payant les frais.
Moncton	2	Tous les programmes se divisent en 4 conditions d'admission. Pour les étudiants du Québec, les conditions sont disponibles à : https://www.umoncton.ca/conditions . Le deuxième choix sera analysé s'il y a refus au premier, sauf si les conditions d'admissions de ce deuxième choix sont les mêmes que le premier. Dans ce cas, il sera refusé.
Université de Montréal	10	Le candidat a la possibilité de faire jusqu'à 10 choix de programmes, tous cycles confondus. Tous les choix seront étudiés en parallèle et les décisions seront disponibles à différents moments selon les délais d'étude du dossier. Les programmes d'études offerts à Laval sont considérés comme des programmes distincts. Il est donc possible de postuler aux 2 campus pour un même programme.
Universités ontariennes incluant Ottawa	3 ou -	Le candidat peut faire une demande à autant de programmes et universités de l'Ontario qu'il le souhaite ; toutefois, il peut faire une demande à un maximum de trois choix de programme à une université donnée (y compris ses établissements affiliés). Certaines universités limitent davantage le nombre de programmes auxquels il est possible de faire une demande. Il est par conséquent important de valider auprès des établissements.
Polytechnique de Montréal	2	Au baccalauréat, quand le premier choix est un programme contingenté (génie aérospatial, génie biomédical) ou à capacité restreinte (génie informatique ou génie logiciel), il est fortement suggéré d'indiquer un second choix. En cas de refus, un troisième choix non contingenté sera proposé au candidat ; choix qui pourra être modifié en envoyant un message à admission.baccalaureat@polymtl.ca . Si le second choix est un programme non contingenté, il pourra être modifié en envoyant un message à admission.baccalaureat@polymtl.ca .
Université de Sherbrooke	2	Le candidat peut inscrire jusqu'à deux choix de programmes au moment du dépôt de sa demande. Ses choix seront analysés simultanément, indépendamment les uns des autres.
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)	2	Le 2e choix sera étudié uniquement si les conditions d'admission du 1er choix ne sont pas rencontrées ou s'il y a refus (dans le cas de programmes à capacité d'accueil limitée, aucun programme contingenté à l'UQAT).
Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)	2	Le candidat peut faire deux choix. Le premier sera traité en priorité. Le deuxième choix peut être un programme contingenté, il sera traité seulement s'il y a refus au premier choix.
Université du Québec en Outaouais (UQO)	2	Le deuxième choix de programme sera analysé uniquement s'il y a refus ou désistement au premier choix. De plus, la date limite d'admission ne doit pas être dépassée et le contingentement du 2 ^e choix ne doit pas avoir été atteint.
Université du Québec à Montréal (UQAM)	3	Les choix sont traités et étudiés en parallèle et les décisions sont émises en fonction de l'ordre de traitement de la demande d'admission et non en fonction de l'ordre des choix. Il est suggéré d'inscrire un programme non contingenté en troisième choix. Le candidat peut remplir plus d'un formulaire de demande d'admission, pourvu qu'il acquitte les frais et fournisse les pièces nécessaires à l'étude de chacune de ses demandes.
Université du Québec à Rimouski (UQAR)	2	Si le 1 ^{er} et 2 ^e choix de programmes sont contingentés : les deux choix sont analysés. Le candidat peut donc se retrouver sur deux listes d'attente dans deux programmes distincts ou encore sur deux listes d'attente distinctes pour le même programme, si le programme est offert sur deux campus. Si le 1er choix est un programme contingenté et que le 2e choix de programme est non contingenté , le 1er choix seulement sera analysé. Cependant, si le candidat est refusé ou sur une liste d'attente ou en attente d'une décision d'admission, son 2e choix sera analysé. Si le 1er choix de programme est non contingenté et que le 2e choix de programme contingenté ou que le 1er et 2e choix de programmes sont non contingentés , seul le premier choix sera analysé. Le 2e choix sera analysé si le candidat est refusé pour son 1er choix ou s'il en fait la demande après avoir refusé l'offre d'admission à son 1er choix.
Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)	2	Une demande avec un second choix de programme est permise à la session d'automne lorsque le premier choix est contingenté. Dans ce cas, les deux demandes seront analysées et l'étudiant recevra une réponse pour chacune d'elles. Il est possible de déposer une nouvelle d'admission en déboursant les frais.

Les frais d'ouverture et d'analyse de dossier

Ce tableau synthèse s'adresse **aux étudiants québécois en fin de programme collégial**. Pour toute autre catégorie d'étudiants, consultez les sites Internet des universités. Pour toute demande d'admission l'étudiant doit connaître son code permanent émis par le ministère de l'Éducation.

Note : ce tableau des pièces requises par université est sujet à changement. Il est très important de bien lire les formulaires d'admission pour chacune des universités pour vos demandes d'admission.

Universités	Frais \$	Remarque
Bishop's	65 \$	Paiement par carte de crédit
Concordia	100 \$	Paiement par carte de crédit
École de technologie supérieure (ÉTS)	53 \$	Paiement par carte de crédit
HEC	103.28\$	Paiement par carte de crédit
Université Laval	97 \$	Paiement par carte de crédit
McGill	129.52 \$ 181.33 \$ (médecine et dentisterie)	Paiement par carte de crédit
Moncton	0 \$	Aucun frais n'est requis au moment d'effectuer la demande d'admission. Toutefois, les frais d'étude d'une demande d'admission de 65\$ CAD seront ajoutés aux droits de scolarité lors de la première session d'inscription.
Université de Montréal	Frais de base : 77.25\$ Frais par programme régulier : 21.60\$	Paiement par carte Visa, Visa-débit ou Mastercard, ou par Apple Pay ou Google Pay.
Université de Sherbrooke	98 \$	Paiement par carte de crédit, transfert bancaire, chèque, mandat-poste
Polytechnique	98,80 \$	Paiement par carte de crédit
UQAT	75 \$	Paiement par carte de crédit
UQAC	30 \$	Paiement par carte de crédit
UQO	60\$ demande en ligne 75\$ demande papier	Paiement par carte de crédit
UQAM	109 \$	Paiement par carte de crédit
UQAR	83,43\$	Paiement par carte de crédit, chèque, mandat-poste, auprès d'une institution financière
UQTR	50,71 \$	Paiement par carte de crédit, chèque, chèque certifié, mandat-poste ou auprès de votre institution financière

Les dates limites

Voici les dates limites pour déposer une demande d'admission pour les candidats québécois dans la majorité des universités québécoises :

SESSION AUTOMNE : 1^{er} mars
SESSION D'HIVER : 1^{er} novembre

Notes :

Des exceptions sont possibles selon les universités, les programmes ou le statut. Vérifiez sur les pages des programmes des universités visés.

Si vous avez déjà effectué au minimum un cours universitaire, vous pourriez être admis sur la base universitaire plutôt que collégial. La date limite pour déposer une demande d'admission peut varier.

Tous les programmes ne sont pas nécessairement offerts à la session d'hiver. La liste des programmes offerts à la session d'hiver est habituellement disponible au mois d'octobre sur les sites Internet des universités.

Pour tous les programmes offerts le soir et la fin de semaine (Formation continue), vérifiez la date d'inscription auprès de l'université.

PARTICULARITÉS

UNIVERSITÉ MCGILL

Les dates de dépôt des demandes d'admission peuvent varier d'une faculté à l'autre et selon le type de demande. Consultez le site Internet de l'université pour vérifier (<https://www.mcgill.ca/undergraduate-admissions/fr/admission/dates-limites>).

ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE (ÉTS)

SESSION AUTOMNE : 1^{er} août
SESSION D'HIVER : 1^{er} décembre

UNIVERSITÉS ONTARIENNES

Consultez les sites des universités. La date varie d'une université à une autre et d'un programme à un autre.

2e étape : La sélection

Maintenant que vos demandes d'admission sont déposées, c'est le moment pour les universités de faire l'étude de votre candidature. Afin de vous aider à traverser cette période d'attente, voici quelques informations pour mieux comprendre ce qui se passera dans les semaines à venir.

L'accusé de réception

L'accusé de réception à la suite de la demande d'admission se fait par courriel. Elle communique de l'information sur la façon dont vous pourrez faire le suivi de votre demande. De plus, l'accusé de réception confirme que votre demande a été reçue et sera traitée dans les délais.

L'analyse du dossier

Les universités vérifient d'abord si chaque dossier est complet. Certaines rejettent automatiquement ceux qui ne le sont pas. Les universités procèdent ensuite à l'analyse des dossiers en fonction des conditions d'admission et des critères de sélection propres à chaque programme.

Les critères de sélection

En déposant une demande d'admission dans un programme non contingenté, vous serez automatiquement admis si vous répondez aux conditions d'admission et aux préalables exigés pour ce programme.

Cependant, en déposant une demande d'admission dans un programme contingenté, certains critères de sélection s'appliquent.

LE DOSSIER SCOLAIRE : LA COTE DE RENDEMENT AU COLLÉGIAL (CRC)

Pour les programmes contingentés, on procède habituellement à une sélection des meilleurs dossiers scolaires reçus parmi les candidats admissibles. Pour les universités québécoises, la qualité du dossier scolaire est déterminée par la cote de rendement au collégial (cote R).

Pour en savoir davantage au sujet de la cote R, vous pouvez consulter le site du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) : <http://www.bci-qc.ca/etudiants/cote-r/>

Vous pouvez également consulter le document « *Les seuils d'admission dans les programmes contingentés à l'université* » disponible à votre centre d'information scolaire. Dans ce dernier, vous y retrouverez les cotes R des derniers admis dans les programmes contingentés. Ces informations proviennent des sites internet des universités. Enfin, pour connaître votre propre cote R, consultez Omnivox.

LES AUTRES CRITÈRES

Dépendamment du programme que vous avez choisi, il se peut que d'autres critères que la cote R soient pris en compte, tels que : **tests, entrevues (MEM), auditions, curriculum vitae, lettre de motivation, examens médicaux, portfolio, lettre autobiographique, etc.** Ces critères pourraient donc être pris en considération dans l'analyse de votre dossier, et ce, dans les proportions que les universités auront déterminées.

Il est important de consulter les sites des universités, car, dans plusieurs programmes contingentés où un autre critère s'applique, l'étudiant doit s'y inscrire lui-même (ex. : le test CASPer pour les programmes de la santé ou une audition pour un programme de la faculté des Arts).

LE TEST D'APTITUDE AUX ÉTUDES DENTAIRES (TAED)

Si vous prévoyez faire une demande d'admission en médecine dentaire, il faut habituellement vous soumettre au Test d'aptitude aux études dentaires (TAED) de l'Association dentaire canadienne. Inscrivez-vous au TAED le plus tôt possible, au lieu et à la date de votre choix. Il est de votre responsabilité de savoir à quel moment les facultés de médecine dentaire ont besoin de vos résultats (voir les sites internet des universités). Pour disposer de suffisamment de temps, passez le TAED au moins huit (8) semaines avant que les facultés de médecine dentaire requièrent vos résultats. L'inscription au TAED vous permet de passer le test une fois au cours de la fenêtre de test de six mois. Les exigences peuvent varier d'une année à l'autre. Consultez les sites internet des universités régulièrement.

- Pour plus d'information concernant le TAED et l'inscription : <https://www.cda-adc.ca/fr/becoming/dat/>

Les bourses d'études

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Vous pouvez obtenir des renseignements sur votre admissibilité et sur les dates limites auprès de la personne responsable de l'aide financière de votre collège.

Pour plus d'information ou pour faire une simulation et connaître le montant de l'aide financière qui pourrait vous être accordée, consultez le lien suivant : www.afe.gouv.qc.ca

BOURSES D'ENTRÉE DES UNIVERSITÉS

Certaines universités offrent des bourses au mérite à ceux qui ont obtenu d'excellents résultats scolaires. Vous pouvez obtenir de l'information en vous rendant sur les sites internet des universités.

3e étape : La décision

Entre le 1er mars et le 15 mai, l'université vous adressera les réponses aux demandes que vous avez faites (certains programmes contingentés pourraient dépasser ce délai).

Il est de votre responsabilité de consulter régulièrement vos courriels ainsi que votre dossier en ligne pour vérifier l'état de vos demandes.

Les possibilités de réponses de l'université

OFFRE D'ADMISSION

CONDITIONNELLE : Vous êtes admis à la condition de terminer votre DEC dans les délais prévus et de satisfaire à toutes les conditions exigées avant une date indiquée par l'université.

Quoi faire ? Accepter l'offre d'admission dans les délais prescrits. Si vous recevez deux offres, vous devez faire un choix. Si vous changez d'idée, vous devez aviser l'université concernée.

DÉFINITIVE : Votre offre d'admission est définitive si votre candidature est jugée admissible et que vous répondez à toutes les exigences requises.

Quoi faire ? Accepter l'offre d'admission dans le respect des délais mentionnés. Si vous recevez deux offres, vous devez faire un choix. Si vous changez d'idée, vous devez aviser l'université concernée.

JUGEMENT DIFFÉRÉ : La décision de l'université est reportée pour les raisons précisées dans l'avis.

Quoi faire ? Attendre la décision de l'université puis, si l'établissement vous fait une offre, l'accepter dans les délais prescrits.

LISTE D'ATTENTE : Votre dossier est admissible, mais le nombre de places disponibles est insuffisant. Vous pourriez éventuellement recevoir une offre d'admission si un autre candidat, déjà admis, se désiste (jusqu'à quelques jours avant le début de la session). Dans tous les cas, vous êtes tenu de satisfaire aux exigences d'admission.

Quoi faire ? Attendez que des places se libèrent puis, si l'université vous fait une offre, acceptez-la dans les délais prescrits.

REFUS : Les raisons du refus sont fournies dans l'avis.

Quoi faire ? Choisissez un autre programme selon les places disponibles et/ou faites réviser votre dossier.

4e étape : L'inscription

Réservez votre place

Une fois accepté dans un programme, il est important de s'y inscrire et de payer les frais d'inscription. Puis, il faut faire son choix de cours dans les délais exigés, sinon l'université peut annuler l'offre d'admission. Vérifiez bien les délais !

Note : L'admission n'est valide que si elle est suivie d'une inscription à la session pour laquelle la décision d'admission a été prononcée.

IMPORTANT

Le candidat qui prévoit s'absenter pour une assez longue période doit charger quelqu'un de donner suite aux avis reçus durant son absence en joignant à sa demande d'admission une procuration écrite indiquant clairement les noms et coordonnées d'une ou de plusieurs personnes autorisées à agir en son nom. Habituellement, comme les inscriptions se font en ligne via votre dossier étudiant, assurez-vous de transmettre vos données personnelles à la personne que vous mandaterez en votre absence afin qu'elle puisse accéder à votre dossier en ligne.

Une fois inscrit, il est temps de finaliser la préparation de votre projet d'études (frais, hébergement, matériel, etc.). Renseignez-vous sur les sites des universités ou auprès des représentants universitaires, au besoin.

Bon succès !